

Saint-Martin-d'Hères, le 18 septembre 2023

Conseil d'Administration du Mardi 26 Septembre 2023 Délibération n°CA-2023-38

NATURE : AFFAIRES PEDAGOGIQUES
Objet : Règlement des concours de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble 2024.

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D741-9 et D741-11 ;
Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,
Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble adopté par délibération n°CA-2022-05 du conseil d'administration du 18 janvier 2022 ;
Vu l'avis favorable du conseil des études et de la vie étudiante du 15 septembre 2023,*

L'article D741-11 du code de l'éducation dispose que « *Le recrutement des étudiants des instituts d'études politiques s'effectue après vérification des aptitudes et des connaissances selon des modalités fixées par le conseil d'administration dans le règlement pédagogique de chaque institut.* ».

La présente délibération vise donc à adopter le règlement des concours 2024 qui lui est annexé. Afin d'en faciliter la lecture par les membres du conseil d'administration, les parties représentant une nouveauté par rapport à la version précédente sont en rouge. Les dispositions devenues sans objet depuis trois ans, notamment par référence aux épreuves écrites de l'ancien concours, ont été supprimées pour faciliter la lisibilité et l'intelligibilité du texte.

Au cours de la séance, Mme Biaux fait valoir une coquille à l'article 9 qui rend la phrase incohérente. Après relecture, la Directrice des études explique que la phrase correcte de cet article est « *Le jury prononce l'admissibilité des candidats qui ont obtenu une note égale ou supérieure à une note plancher qu'il fixe* ».

Par conséquent, il est proposé au conseil d'administration d'approuver le règlement des concours de l'IEP de Grenoble pour 2024.

Annexes : Règlement des concours de l'Institut d'études politiques de Grenoble 2024.

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote

Nombre de présents	13
Nombre de procurations	09
Votre « Pour »	22
Vote « Contre »	00
Abstentions	00

Décision du Conseil d'administration : Le conseil d'administration approuve le règlement des concours 2024 tel que présenté en annexe.



Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration